



Pêches et Océans
Canada

Gestion des écosystèmes
Région du Québec

Fisheries and Oceans
Canada

Ecosystems Management
Quebec Region

Programme de stabilisation des berges du
lac Saint-Jean 2017-2026

6211-02-0b2

Classif. sécurité / Security

Le 21 janvier 2016

Par courriel seulement

Votre réf. / Your ref.

Monsieur Jean-François Gauthier
Rio Tinto Alcan (Énergie électrique)
1954, rue Davis C.P. 1800
Saguenay (Québec) G7S 4R5

Notre réf. / Our ref.
15-HQUE-00179

**Objet : Empierrement, stabilisation berges, site 90.05.05, Lac-Saint-Jean,
Chambord – Mise en place de mesures d'atténuation visant à éviter et à
atténuer les dommages sérieux aux poissons**

Monsieur,

Le Programme de protection des pêches de Pêches et Océans Canada (le Programme) a reçu votre proposition le 30 novembre dernier.

Votre proposition a fait l'objet d'un examen visant à déterminer si elle est susceptible de causer des dommages sérieux aux poissons, ce qui est interdit en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*.

Notre examen a porté sur :

- Courriel d'Isabelle Jetté (RTA) à Marie-Pierre Veilleux(MPO). 19 janvier 2016. PSBLSJ-Modifications site 90.05.05. Une page et une pièce jointe.
- Lettre d'Isabelle Jetté (RTA) à France Pouliot (MPO). 17 novembre 2015. Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Demande d'examen site 90.05.05 – Empierrement 25-150 - Chambord. Une page et annexes (incluant les plans et devis).

Nous comprenons que les activités proposées sont les suivantes :

- Mise en place d'un mini-perré d'une longueur de 150 m linéaires au site 90.05.05 à Chambord. Le mini-perré sera constitué de pierres de calibre 200-400 mm et aura une pente 2H :1V. Une partie de l'ouvrage sera encastré dans la berge et sous le lit du plan d'eau, tel qu'indiqué sur le plan du 18 janvier 2016.
- Mise en place de chemins d'accès temporaires sur la glace.
- La réalisation des travaux est prévue durant la période d'étiage hivernal.

Le Programme considère que votre proposition ne causera pas de dommages sérieux aux poissons. Vous n'avez pas besoin d'obtenir une approbation officielle du Programme en vertu de la *Loi sur les pêches* pour mettre en œuvre votre proposition.

.../2

Si vos plans ont changé, que la description de votre proposition est incomplète ou que vous comptez apporter des modifications ultérieurement, vous devriez consulter notre site Web (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/index-fra.html>) ou un expert-conseil qualifié en matière d'environnement pour déterminer si le Programme doit procéder à un examen plus approfondi.

Veillez conserver une copie de cette lettre sur le site pendant la durée des travaux.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Pierre Veilleux à notre bureau de Mont-Joli, par téléphone au 418-775-0895, par télécopieur au 418-775-0658 ou par courriel à marie-pierre.veilleux@dfo-mpo.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de dossier ci-dessus lorsque vous correspondez avec le Programme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



pour

Jean-Yves Savaria

Gestionnaire, Division de la protection des pêches - Examens réglementaires

c.c. Isabelle Jetté, Chargée de projet, Rio Tinto Alcan